



Ecole des Grands Chênes Elémentaire



Ecole des Grands Chênes Maternelle



Ecole Intercommunale Maternelle



**Ecole de la Bretonnière
Maternelle et Primaire**



Ecole Intercommunale Elémentaire

Restauration scolaire

Ce service a une vocation sociale mais aussi éducative. Le temps du repas doit être pour l'enfant : **Un temps pour se nourrir, pour se détendre, un moment de convivialité.**

Les restaurants scolaires sont ouverts à tous les enfants dans la mesure des places disponibles. La priorité sera cependant accordée aux enfants dont les deux parents travaillent ou dont le parent travaille dans le cas d'une famille monoparentale.

Pièces à fournir :

- Attestation de l'employeur ou document attestant l'emploi.

INSCRIPTION

L'inscription au restaurant scolaire implique la constitution préalable d'un dossier d'inscription en mairie auprès du service scolaire.

Les familles s'engagent à communiquer tout changement concernant les informations portées sur cette fiche pendant toute la période d'inscription.

Modalités d'inscriptions :

- Abonnement 4, 3 et 2 jours par semaine accordés en priorité aux parents qui travaillent.
- Abonnement 1 jour par semaine pour tous les niveaux fixé à l'inscription pour le trimestre dans le cas ou seul un des deux parents travaille.

Un changement d'abonnement peut être effectué en fin de chaque trimestre, soit en décembre et mars par écrit adressé au service scolaire.

Toutes les demandes particulières seront étudiées au cas par cas en fonction des effectifs.

REPAS OCCASIONNEL (urgence uniquement)

Si en cas de force majeure, un enfant ne peut être pris en charge pendant la pause méridienne par l'adulte responsable, il sera accepté à la cantine sous réserve des conditions suivantes :

- fournir un justificatif,
- s'inscrire au service scolaire en mairie avant 10h par téléphone ou par courriel.

Tout repas commandé est dû.

PAIEMENT DES REPAS

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal en fonction du quotient familial pour l'année scolaire (de septembre à juin). Une facture pour la période concernée sera envoyée en début de chaque trimestre pour les abonnements et en fin de chaque mois pour les repas occasionnels.

Le paiement se fera :

Soit par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public ; soit en numéraire au service scolaire contre quittance de versement pendant les permanences du service.

Chaque repas commandé est dû.

Le personnel de surveillance ou de cantine et les enseignants ne sont pas habilités à accepter le paiement des parents ; ils ne sont, en aucun cas, responsables des sommes qui leur sont confiées.

Transport scolaire

L'ORGANISATEUR

La commune de Prévessin-Moëns organise un service de transport scolaire pour les familles des écoles maternelles et élémentaires.

LE TRANSPORTEUR

Le transport scolaire est assuré par bus et confié à un transporteur privé qui a la responsabilité d'appliquer la loi en vigueur sur le transport des enfants.

MODALITE ET ORGANISATION

Les circuits et arrêts sont aménagés en fonction du lieu de résidence des élèves sur la commune. Les horaires de montée dans le bus sont définis pour chaque trajet en début d'année.

Les parents déterminent avec précision les jours de fréquentation, le trajet, le nombre exact de voyages par jour, les horaires choisis et les respectent tout au long de l'année.

L'INSCRIPTION

L'inscription reste valable par tacite reconduction pour le trimestre suivant.

Le règlement s'effectue au début de chaque trimestre.

Chaque trimestre commencé est dû par la famille.

Les familles n'étant pas à jour de leurs paiements peuvent se voir interdire l'accès au bus.

Cette contribution financière peut être revue à chaque rentrée scolaire. L'objectif est d'exprimer la solidarité de la collectivité à l'égard de toutes les familles, tout en veillant à maintenir une contribution raisonnable des finances publiques.



Pièces à joindre pour bénéficier du calcul du quotient familial :

- Le dernier avis d'imposition ou le dernier bulletin de salaire des personnes vivant au foyer,
- Attestation de travail pour les deux parents indiquant les jours et horaires de travail pour 4,3 ,2 jours d'abonnement.

*Ex de calcul du QF : Montant de l'avis d'imposition brut = tranche de QF
Nombre de parts

COMMUNE	tranche QF	Prix du repas En abonnement commune	Prix du repas Hors commune +1 €	Prix du repas PAI* -1.50 €	Repas Occasionnel
Prévessin-Moëns	<6000	2.60 €	3.60 €	1.10 €	6.10 €
	6001>12000	3.90 €	4.90 €	2.40 €	
	>12001	5.00 €	6 €	3.50 €	

*concerne les enfants qui apportent leurs paniers repas.

*Si vous dépassez la tranche la plus haute, vous n'avez pas obligation de fournir l'avis d'imposition.

Tout changement de situation devra être signalé (chômage, reprise d'activité...). Un nouveau quotient familial sera établi et appliqué sur le trimestre suivant (ce quotient n'est pas rétroactif).

TRANSPORT SCOLAIRE

Abonnement trimestriel par enfant Commune	
1 ^{er} enfant	40 €
2 ^{ème} enfant	20 €
à partir du 3 ^{ème} enfant	Gratuité

Abonnement trimestriel Hors Commune	
1 et 2 voyages par enfant	60 €
3 et 4 voyages par enfant	120 €

Transport occasionnel	
Par jour et par enfant	1 €

L'inscription au restaurant scolaire et au transport scolaire vaut acceptation des règlements.

SERVICE SCOLAIRE

L'adjointe Déléguée
au scolaire et Périscolaire

Hélène FELIX-BANCHAREL

Secrétariat
Cristina GOUMEAUX



04.50.28.41.50

Courriel

scolaire@preveessin-moens.fr

Permanence du Service Scolaire

Le lundi, mardi : 8h30 - 12h

Le 2^{ème} mercredi du mois : 9h - 12h

Le jeudi : 14h30 - 18h



Ecole Maternelle et Primaire de la BRETONNIERE

650 route de Mategnin
01280 PREVESSIN-MOENS
Direction : Laurence BLAISE
Courriel : ecole.bretonniere1@orange.fr
Tél : 04.50.42.71.65

Ecole Maternelle des Grands Chênes

1010 route du Stade
01280 PREVESSIN-MOENS
Direction : Aurélie TOURNIER-COURTOIS
Courriel : ce.0011080u@ac-lyon.fr
Tél : 04.50.42.94.29

Ecole Elémentaire des Grands Chênes

1010 route du Stade
01280 PREVESSIN-MOENS
Direction : Marina MARÇAIS
Courriel :
ecoleprimaire.grandschenes@wanadoo.fr
Tél : 04.50.40.70.53

**Ecole
Maternelle Intercommunale**
Chemin de la Planche Brulée
01280 PREVESSIN-MOENS
Direction : Lina BASSET
Courriel : ecmfvprv@cc-pays-de-gex.fr
Tél : 04 50.42.80.21

**Ecole
Elémentaire Intercommunale**
Chemin de la Planche Brulée
01280 PREVESSIN-MOENS
Direction : Damien GOIFFON
Courriel : ecpfvprv@cc-pays-de-gex.fr
Tél : 04 50.40.61.91



ACCUEIL DE LOISIRS

Grands chênes

Enfants de 3 à 12 ans

Mercredi
8h à 18h 30

Matin
7h45 à 8h30

Soir
16h30 à 18h30

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi

Vacances scolaires :
8h 00 à 18h 30

Pour plus de renseignements :
Romain COOSEMANS
Tél : 04.50.40.89.24

Le Prieuré

Enfants de 3 à 12 ans

Mercredi
8h à 18h 30

Matin
7h45 à 8h30*

Soir

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi
16h30 à 18h30

Vacances scolaires :
8h 00 à 18h 30

Pour plus de renseignements :
Aziz BOUSSEDOUR
Tél : 04.50.42.85.94

*Accueil à l'école de la Bretonnière